



Opérateur/trice en horlogerie

DESCRIPTION

Les **opérateurs en horlogerie** assemblent des mouvements mécaniques et automatiques simples sur la base de documents techniques existants. Ils vérifient la qualité esthétique et fonctionnelle de leur travail tout au long du processus de production grâce à l'utilisation des outils et appareils de mesure adéquats. Ils manipulent et conditionnent le produit horloger en respectant les exigences élevées de l'entreprise. De plus, ils entretiennent leurs outils et outillage personnels.

Il existe **deux domaines spécifiques** à choix :

- **Assemblage**: Les opérateurs en horlogerie dans le domaine spécifique de l'assemblage approfondissent leurs compétences en assemblage sur des mouvements électroniques ainsi que sur des mouvements mécaniques et automatiques à quantième. Ils effectuent également l'emboîtement du mouvement, la pose du cadran, des aiguilles et du bracelet pour aboutir au produit fini.
- **Réglage**: Les opérateurs en horlogerie dans le domaine spécifique du réglage développent des compétences pointues propres au réglage traditionnel et industriel. Cette opération consiste à ajuster et régler le balancier de la montre, actionné par un ressort très mince appelé le spiral. Le couple balancier-spiral est considéré comme le cœur de la montre, à l'origine des oscillations mécaniques, soit le fameux «tic-tac».

FORMATION

2 ans en apprentissage dual (école-entreprise)

TITRE OBTENU

Opérateur en horlogerie AFP / Opératrice en horlogerie AFP

CONDITIONS D'ADMISSION

- scolarité obligatoire achevée
- concours d'entrée dans les entreprises

QUALITÉS REQUISES

- bonne acuité visuelle
- capacité de concentration
- patience
- habileté manuelle
- rigueur et précision

Télécharger
fiche/PDF



PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les opérateurs en horlogerie effectuent leurs travaux dans le cadre d'ateliers ou d'îlots de production, sous la responsabilité d'horlogers qualifiés. Ils ont d'excellentes perspectives d'emploi au sein des entreprises horlogères.

PERFECTIONNEMENT

Les opérateurs en horlogerie peuvent poursuivre leur formation au niveau CFC, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la formation modulaire en horlogerie pour adultes.

ADRESSES DES ECOLES

CEJEF - Centre jurassien d'enseignement et de formation - Division technique
Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy
Tél. 032 465 35 53 www.cpp.ch

CFP - Centre de Formation Professionnelle Biel-Bienne - Lycée Technique
Rue de la Gabelle 18, 2500 Bienne 4
Tél. 032 344 38 11 www.bbz-biel.ch/formation/lycee-technique

CFPT - Centre de formation professionnelle technique - Ecole d'horlogerie
Route du Pont-Butin 43, 1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 87 09 www.geneve.ch/po/cfpt/horlogerie.asp

CIFOM - Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises
Ecole technique (ET), Rue Klaus 1, 2400 Le Locle
Tél. 032 886 32 32 www.cifom.ch/et

ETVJ - Ecole Technique de la Vallée de Joux
Rue G.-H. Piguet 41, 1347 Le Sentier
Tél. 021 557 43 00 www.etvj.ch

ZeitZentrum Uhrmacherschule Grenchen
Sportstrasse 2, 2540 Granges
Tél. 032 654 27 00 www.zeitzentrum.ch

INFORMATIONS UTILES

Portail d'informations générales sur la formation et sur les places d'apprentissage:
www.orientation.ch

Pour les futurs apprentis:
Offices ou Services de la formation professionnelle cantonaux, www.ofp.formationprof.ch

Pour les entreprises:
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Service Formation professionnelle,
www.cpih.ch